



UL ISSY-LES-MOULINEAUX

## EDITO

Cette édition de rentrée du journal de la FCPE vous propose :

- un bilan des actions municipales en primaire et en secondaire,
- un des enjeux majeurs de cette rentrée avec la mise en application de la réforme sur la formation des enseignants,
- le rôle du conseil d'école en maternelle et élémentaire, et du conseil d'administration aux collèges et lycée,
- un hommage à un Directeur d'exception.

Cette édition est accompagnée d'un supplément spécial Restauration scolaire, pour encore plus d'informations sur la vie de nos enfants à l'école.

Bonne année scolaire 2010-2011

Union Locale

# Sur le chemin des écoles, collèges et lycée d'Issy les Moulineaux

## Elections de parents d'élèves

Vendredi 15 octobre ou Samedi 16 octobre

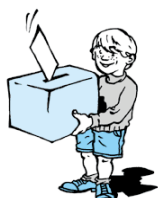
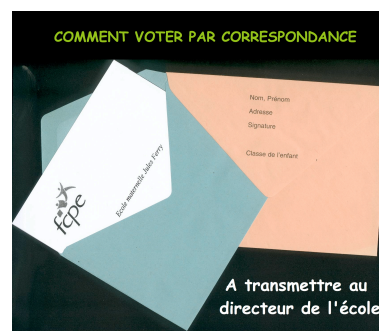
La date effective et les horaires du bureau de vote sont propres à chaque école et vous seront communiqués par le Directeur d'école.

## VOTEZ FCPE

### ✓ Par correspondance

Mettez votre bulletin dans une enveloppe vierge pour préserver l'anonymat du vote

Complétez vos coordonnées sur la seconde enveloppe pour votre identification sur la liste des électeurs



### ✓ Au bureau de vote à l'école

## CHAQUE PARENT EST ELECTEUR

Le taux de participation aux élections de 2009-2010 était de 43,55 % au premier degré et 25,40 % au second degré. Nous comptons sur vous pour démontrer par votre participation massive votre priorité pour une école de qualité pour tous.

## Sommaire

Commission Educative Locale.....	p 2
Formation des enseignants.....	p 3
Commissions d'appel.....	p 3
Votez FCPE, pourquoi ?..	p 3
Hommage à un Directeur d'exception.....	p 4
Rôle des représentants de parents .....	p4

## Union Locale FCPE Issy

Le 2 juin dernier, les membres de la FCPE d'Issy ont élu le Bureau de l'Union Locale :

**Arnaud Parmentelat**, Président en charge des écoles maternelles et élémentaires, **Francis Le Pichon**, Président en charge des collèges et lycée, **Sophie Del Molino**, Trésorière, **Marie-Thérèse Le Pichon** et **Françoise Briand**, Secrétaires.

## *Commission Educative Locale*

Une commission locale réunissant la Ville, des représentants de l'équipe éducative, CLAVIM, OMS et représentants de parents d'élèves établit un bilan annuel des actions menées par la Ville envers les écoles primaires et aux collèges.

La réunion du 15 juin 2010 a permis de faire le bilan suivant sur l'année 2009-2010 :

### **Encadrement du temps de midi**

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 15 enfants en maternelle, en complément des ATSEM, et de 1 pour 25 enfants en élémentaire. Dans un souci de professionnalisation du métier d'animateur, la ville a mis en place cette année une formation. Elle comprend les thématiques suivantes : hiérarchie, positionnement de l'animateur par rapport à l'enfant, cadre relationnel, autorité, sanction, langage. 4 sessions se sont tenues cette année et ont concerné 34 animateurs.

### **Langues vivantes**

Sur le temps scolaire, la ville propose des intervenants extérieurs en anglais sur demande de l'éducation nationale ; un intervenant a assuré des enseignements d'anglais à La Fontaine. De plus, une initiation au chinois est proposée à 2 classes de grande section et 2 de CP à l'école R. Doisneau.

Sur le hors temps scolaire, la Ville étudie la mise en place d'atelier langue pour octobre 2010.

### **Rythmes scolaires**

Dans le cadre d'un contrat entre la ville et l'éducation nationale, l'école élémentaire Paul Bert applique un emploi du temps aménagé, avec 2 ateliers artistiques et 1 atelier sportif par semaine sur les plages horaires 13H30-15H00 et 15H00-16H30. Ces ateliers sont pilotés par l'enseignant pour une pédagogie innovante dans le respect des programmes scolaires. Le bilan des professionnels de l'éducation est très positif.

Suite à l'initiative de la FCPE avec son projet « Mieux d'école », un groupe de travail issu de la ville sur les rythmes scolaires est mis en place, avec une 1<sup>ère</sup> réunion le 23 juin 2010.

### **Etude**

Sous la responsabilité des Directeurs d'école, les études sont encadrées majoritairement par des enseignants mais également par des animateurs (Bac + 2) de la ville.

Le Directeur d'école présent indique la mission de l'étude : mettre l'enfant en situation de travail, l'inciter à l'autonomie à partir du CE2, apporter à l'enfant de la méthodologie dans son travail personnel. En revanche, l'enseignant n'est pas en charge de la résolution de difficultés scolaires de l'enfant sur le temps d'étude.

### **Classes environnement**

26 classes de la ville sont parties en classe environnement cette année. 73% du coût est pris en charge par la ville ; le reste est à la charge des familles. La ville indique que chaque enfant est supposé partir au moins une fois en classe externalisée sur sa scolarité de primaire à Issy. Toutefois, aucune statistique n'existe pour s'en assurer. Malgré la participation de la ville à la logistique, les enfants sont sous l'entière responsabilité de l'éducation nationale pendant la classe environnement.

### **CLAVIM**

Au collège, le CLAVIM accompagne des projets, en faveur de la réussite scolaire des 11-17 ans. En particulier, le CLAVIM assure un accompagnement à la sanction scolaire. 40 jeunes sont encadrés chaque année. Le dispositif nécessite un accord préalable entre le collège et la famille du jeune. Le jeune exclu du collège est accueilli par une équipe éducative à l'espace jeune ; si besoin, une médiation enfant - parent est mise en place. Le CLAVIM constate peu de ré-exclusion de jeunes suivis dans le cadre de ce dispositif.

*Françoise Briand, représentante FCPE*



## *Formation & Remplacement des enseignants : un enjeu majeur de cette rentrée !*



Ces derniers mois, la FCPE isséenne s'est particulièrement mobilisée contre la réforme de la formation des enseignants : affichages, tracts, réunions d'information, signatures de pétition, votes de motion en conseil d'école, lettre vers notre député.

Malgré l'opposition massive des enseignants, des chefs d'établissement, des présidents d'université et des inspecteurs d'académie, la réforme est en application dès cette rentrée. Les nouveaux enseignants ont été recrutés suivant les nouvelles modalités. Ils arrivent devant leurs classes dès septembre, mais **sans formation préalable aux sciences de l'éducation** (pédagogie, méthodologie de préparation des cours, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, conduite de classes hétérogènes).

C'est pourquoi, nous, parents, ne devons pas relâcher notre vigilance. Soucieux de la réussite scolaire de nos enfants, nous interpellons les chefs d'établissement et l'inspection d'académie en cas de déficiences du système éducatif dans leur école, leur collège, leur lycée.

### **Le 15/16 octobre : VOTEZ FCPE**

#### *Commissions d'admission et d'appel*

Vos élus FCPE vous représentent en commissions locales de l'éducation nationale :

- ◆ **Commission d'admission en classe CHAM** : commission d'examen des candidatures en 6ème horaire aménagée musique du collège Matisse.
- ◆ **Commission d'appel 1er degré - Commission d'appel 2nd degré** des Hauts de Seine : instances de régulation et d'arbitrage, suite à un recours des familles, en cas de désaccord par rapport à la décision du conseil des maîtres sur la poursuite de la scolarité de leur enfant en primaire (maternelle et élémentaire) ou du chef d'établissement, après avis du conseil de classe, en collège et lycée.
- ◆ **Commission d'orientation vers les enseignements adaptés (CDO-EA)** pour les EGA en collège et LEA au lycée.

Pour toute information complémentaire, contactez vos représentants FCPE.

#### *Votez FCPE, pourquoi ?*

Parce que face aux réformes, on peut se placer en état de victime ou, au contraire, s'approprier le sujet et en faire un véritable sujet militant, en toute indépendance de la sphère politique institutionnelle.

A la FCPE, vos représentants ont choisi d'être acteurs et non victimes de l'avenir des enfants.

Face à la réforme de 2008 avec suppression de la classe le samedi matin et l'allongement de la journée de classe pour les enfants en difficultés, nous avons proposé à la Mairie et à l'Inspectrice de l'Education Nationale notre projet « Mieux d'école » et la mise en place d'un groupe de concertation sur les rythmes scolaires, qui a été constitué le 23 juin 2010.

Face à la réforme de 2010 réduisant la formation à la pédagogie et à la psychologie de l'enfant et du jeune des futurs enseignants, nous avons informé et alerté les parents, et demandé à notre député de se saisir de cette question essentielle.



**Votez FCPE, c'est donner le droit aux parents d'être des citoyens responsables acteurs de l'avenir de leurs enfants**

### *Hommage à un Directeur d'exception*

Nous nous souviendrons longtemps de Gérard Gay, Directeur de l'école élémentaire Jules Ferry, qui s'est éteint le 28 juillet dernier.

Particulièrement sensible aux valeurs de respect mutuel et d'entraide au sein de la communauté éducative, il avait la capacité de nous accorder sa confiance comme d'obtenir la nôtre, avec transparence et ouverture d'esprit afin que nous saisissions au mieux les tenants et les aboutissants des sujets qui nous rassemblaient. Prférant le compromis aux positions dogmatiques jusque dans les débats passionnés que nous partagions, il savait favoriser l'expression de chacun et contenir les dérives polémiques trop faciles et souvent improductives.

Malgré les épreuves, il a épaulé les directrices par intérim de l'école pendant près de deux ans et préparait cette rentrée 2010-2011 avec l'équipe pédagogique actuelle, il y a encore quelques semaines. Quelle leçon de courage et de professionnalisme ! Chapeau et merci Monsieur le Directeur. Vous laisserez une trace lumineuse sur le chemin de l'Ecole Publique et de la réussite scolaire de tous les enfants qui nous est si chère.

*Equipe FCPE Jules Ferry*

### *Quel est le rôle des représentants de parents d'élèves ?*

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ou au conseil d'administration au collège/lycée sont membres à part entière de ces instances participatives : ils y ont voix délibérative.

**Premier degré** : le conseil d'école vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants). Il peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

**Second degré** : le conseil d'administration est l'organe délibérant de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, la répartition de l'enveloppe horaire, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections.

À votre demande, ces mêmes représentants peuvent assurer un **rôle de médiateur auprès de la communauté éducative**.

[Réf. [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)]

**ADHERER à la FCPE**, c'est se prononcer et s'engager pour des valeurs de laïcité, de gratuité et d'égalité des chances devant l'éducation pour un service public d'éducation de qualité pour tous, centré sur l'intérêt de l'enfant. C'est reconnaître la coéducation, c'est-à-dire le partage et le respect des responsabilités entre enseignants et parents, pour mieux répondre aux attentes des familles et des jeunes.

**ADHERER à la FCPE**, c'est agir en partenaire crédible et constructif auprès de l'Education Nationale et des collectivités territoriales sans complaisance. C'est manifester son intérêt pour les affaires publiques locales et nationales qui concernent l'éducation.



*Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques*  
*Reconnue d'utilité publique*

Consulter notre site : <http://fcpe.issy.free.fr>

Contactez les membres : [fcpe.issy@laposte.net](mailto:fcpe.issy@laposte.net)